



Veolia Rendement 3

Derivatives & Cross Asset Solutions

Julien Marette

Téléphone : 01 44 54 53 56

Caractéristiques Principales FR0011860915

Avertissement

Vous souhaitez réaliser une transaction répondant aux objectifs d'investissement suivants:

Durée: 8 ans

Indexation choisie: L'Action Veolia Environnement SA (Code Isin: FR0000124141 / Code Bloomberg: VIE FP Equity),

But: Placement

Profil de risque: Produit de placement comportant un risque de perte intégral du capital à l'échéance

Vous déclarez avoir reçu et pris pleine et entière connaissance de la documentation qui vous a été fournie sur le produit envisagé, et en particulier l'information sur les risques de ce produit, que vous considérez comme suffisante. Concernant la valorisation du produit à une date déterminée, vous reconnaissez avoir été informé qu'en fonction de l'évolution des conditions de marché, celle-ci est susceptible d'être inférieure à la valorisation initiale et ce, qu'il s'agisse ou non d'un produit à capital garanti à échéance. Ce cas peut se présenter alors même que la performance du (des) sous-jacent(s) du produit est positive et/ou que le produit détache un coupon.

Vous déclarez en outre être une personne habilitée à traiter la transaction envisagée.

Vous serez réputé agir pour votre propre compte, avoir pris la décision de conclure cette transaction de manière indépendante et vous être assuré que cette transaction est adaptée à votre situation ou à celle de votre client après avoir éventuellement pris avis auprès de vos conseils habituels si vous le jugez nécessaire. Vous devrez procéder à votre propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de cette transaction afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients de celle-ci et ne pas vous en remettre pour cela à Kepler Cheuvreux et/ou l'une de ses filiales. Kepler Cheuvreux ne pourra pas être tenu pour responsable des conséquences financières ou autres liées à la mise en œuvre de la transaction décrite dans le présent document.

EMTN 8 ans à Capital Non Garanti et Lié à la Performance de l'Action Veolia Environnement SA

Ce document ne constitue pas une documentation définitive et juridiquement contraignante. Si vous relevez des contradictions, merci de nous les signaler au numéro de téléphone indiqué ci-dessus. La Documentation définitive et juridiquement contraignante sera disponible à la Date d'Emission.

Ce produit est émis dans le cadre, et soumis aux termes et conditions, du Prospectus de Base daté du 31 décembre 2013 et de tout Supplément (conjointement le « Programme ») et des Conditions Définitives applicables. Le Programme est disponible sur le site internet « <http://prospectus.socgen.com> » ou sur simple demande. Les titres constituent des obligations au sens de l'Article L.213-5 du Code monétaire et financier.

1. Caractéristiques Principales Des Titres

Type d'Instrument	EMTN, Euro Medium Term Note (les « Titres »)
Emetteur	SG Issuer
Garant	Société Générale
Rang de Créance des Titres	Non Assortis de Sûretés
Code ISIN	FR0011860915
Agent de Calcul	Société Générale
Période de commercialisation	Du 06/05/2014 au 30/06/2014. Le prix d'offre pour un Titre, évoluera à un taux annuel de 1,5% entre la Date d'Emission et la Date d'Evaluation(0), pour atteindre 100% à la Date d'Evaluation(0), selon la formule ci-dessous: $99.77\% * (1 + 1.50\% * Nb(t) / 360)$ avec: "Nb(t)" désigne, le nombre de jour calendaires entre la Date d'Emission (inclusive) et la date "t" (inclusive) à laquelle le prix d'offre des Titres sera calculé.
Date d'Emission	06/05/2014
Date d'Echéance	07/07/2022
Date de Début de Période d'Intérêts	Sans objet
Type de Titres Structurés	Titres Indexés sur Action Les dispositions des Modalités Complémentaires suivantes s'appliquent : Modalités Complémentaires relatives aux Titres Indexés sur Action
Référence du Produit	3.3.4 avec Option 1 applicable, tel que décrit dans les Modalités Complémentaires relatives aux Formules.

Devise Prévue	EUR
Montant Nominal Total	
- Tranche	EUR 30 000 000
- Série	EUR 30 000 000
Valeur(s) Nominale(s)	EUR 1 000
Prix d'Emission	99.77% du Montant Nominal Total
Cotation	Bourse de Luxembourg
Montant de Remboursement Final	<p>Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, l'Emetteur remboursera les Titres à la Date d'Echéance, selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre :</p> <p>Scénario 1:</p> <p>Si à la Date d'Evaluation(16), la Performance(16) est supérieure ou égale à -50%, alors :</p> <p>Montant de Remboursement Final =</p> $\text{Valeur Nominale} \times (100\% + 16 \times 3.50\%)$ <p>Scénario 2:</p> <p>Si à la Date d'Evaluation(16), la Performance(16) est inférieure à -50%, alors :</p> <p>Montant de Remboursement Final =</p> $\text{Valeur Nominale} \times [100\% + 100\% \times \text{Performance}(16)]$
Remboursement Anticipé Automatique	Applicable
Montant de Remboursement Anticipé Automatique	<p>Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, si un Evénement de Remboursement Anticipé Automatique est survenu, l'Emetteur remboursera par anticipation les Titres à la Date de Remboursement Anticipé Automatique(i)(i de 1 à 15), selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre:</p> <p>Montant de Remboursement Anticipé Automatique(i) =</p> $\text{Valeur Nominale} \times [100\% + i \times 3,50\%]$
Evénement de Remboursement Anticipé Automatique	est réputé être survenu, tel que déterminé par l'Agent de Calcul, si en Date d'Evaluation(i) (i de 1 à 15), la Performance(i) est supérieure ou égale à 0%
Date d'Evaluation(0)	30/06/2014
Date(s) d'Evaluation(i); (i de 1 à 16)	30/12/2014 ; 30/06/2015 ; 30/12/2015 ; 30/06/2016 ; 30/12/2016 ; 30/06/2017 ; 02/01/2018 ; 02/07/2018 ; 31/12/2018 ; 01/07/2019 ; 30/12/2019 ; 30/06/2020 ;

	30/12/2020 ; 30/06/2021 ; 30/12/2021 ; 30/06/2022
Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique(i);(i de 1 à 15)	06/01/2015 ; 07/07/2015 ; 06/01/2016 ; 07/07/2016 ; 06/01/2017 ; 07/07/2017 ; 09/01/2018 ; 09/07/2018 ; 08/01/2019 ; 08/07/2019 ; 07/01/2020 ; 07/07/2020; 07/01/2021 ; 07/07/2021; 06/01/2022
Sous-Jacent	L'Action tel que défini ci-dessous: Veolia Environnement SA (Code Isin: FR0000124141 / Code Bloomberg: VIE FP Equity)
Cours de Clôture S(i); (i de 1 à 16)	Tel que défini dans la Partie 1 de l'Annexe Technique Actions et autres actifs liés signifie pour chaque Date d'Evaluation(i), le Cours de Clôture du Sous-Jacent, comme défini dans la Modalité 4.0 des Modalités Complémentaires relatives aux Formules
Performance(i) (i de 1 à 16)	signifie $(S(i)/S(0))-100\%$, comme défini dans la Modalité 4.1 des Modalités Complémentaires Relatives Aux Formules
Système(s) de Compensation	Euroclear France
Droit Applicable	Droit français
Minimum d'investissement dans les Titres	EUR 1 000 (i.e. 1 Titre)
Minimum négociable	EUR 1 000 (i.e. 1 Titre)
Option de remboursement à déclenchement au gré de l'Emetteur	Sans objet
Capital Garanti	Non
Jour Ouvré de Paiement	Jour Ouvré de Paiement Suivant Cette convention étant applicable au paiement du montant de remboursement. Dans le cadre du paiement d'un montant d'intérêt, si la convention de Jour Ouvré de Paiement est différente de la Convention de Jour Ouvré spécifiée au paragraphe concerné, la Convention de Jour Ouvré s'appliquera.
Centre(s) Financier	Target 2
Titres constituant des obligations en droit français	Applicable
Restrictions de vente aux	Restriction Permanente

Etats-Unis d'Amérique	
Code Produit EUSIPA	1260 - Express Certificates
Code Commun	TBD
Juridiction(s) de l'Offre Publique	France
Convention de Jour Ouvré	Suivant
Commissions et autres Rémunérations	Kepler Capital Market SA paiera au distributeur une commission maximum équivalente égale à 0.50% par an du montant des Titres souscrits par les investisseurs présentés (calculée sur la base de la durée totale des Titres hors remboursement anticipé).
Rappel Important:	<p>Les investisseurs doivent lire attentivement l'information figurant à la section "Informations Importantes pour les Investisseurs" des termes et conditions. En particulier, l'attention des investisseurs est attirée sur les points suivants:</p> <p>Risque de Crédit: En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et son garant éventuel, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et/ou de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit, à savoir que l'insolvabilité de l'entité ou des entités de référence peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.</p> <p>La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement</p>

2. Marché Secondaire

Information Prix	Reuters page : TBD Bloomberg : TBD Fininfo : TBD Sixtelekurs : TBD
Marché Secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Double Valorisation	Pricing Partners. En plus de celle produite par la Société Générale, une double valorisation de l'obligation sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date d'Evaluation (0) par une société indépendante financièrement de la Société Générale

3. Restrictions de vente

OFFRE AU PUBLIC EN FRANCE

AUCUNE MESURE N'A ETE PRISE NI NE SERA PRISE PAR SOCIETE GENERALE DANS UNE QUELCONQUE JURIDICTION HORS DE FRANCE QUI PERMETTRAIT L'OFFRE PUBLIQUE DES TITRES OU LA PUBLICATION / LA DISTRIBUTION DU PROSPECTUS OU DE TOUT AUTRE DOCUMENT D'INFORMATION AFFERENT AUX TITRES.

PAR SON ACHAT, L'ACHETEUR S'ENGAGE A RESPECTER TOUTES LES RESTRICTIONS DE VENTE APPLICABLES DECRITES DANS LA DOCUMENTATION ET ASSUME TOUTE RESPONSABILITE LIEE A LEUR VIOLATION.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE

LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATIONS) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATIONS.

EN ACHETANT UN TITRE, CHAQUE ACQUEREUR SERA REPUTE S'ETRE OBLIGE OU, SELON LE CAS, SERA TENU DE S'OBLIGER A NE PAS REVENDRE NI TRANSFERER AUTREMENT TOUT TITRE DETENU PAR LUI, EXCEPTE HORS DES ETATS-UNIS DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION « OFFSHORE » A UNE PERSONNE QUI N'EST PAS UNE « U.S. PERSON ».

4. Avantages et Inconvénients

Avantages:

- Le capital est intégralement protégé à l'échéance si, le 30 Juin 2022, l'Action Veolia Environnement SA(1) n'a pas baissé de plus de 50% depuis la date de constatation initiale(3).
- En cas de remboursement anticipé ou si, le 30 Juin 2022, l'Action Veolia Environnement SA n'a pas baissée de plus de 50% depuis la date de constatation initiale(3), l'investisseur reçoit(2) un gain de 3,5% par semestre écoulé, bénéficiant donc d'un «effet mémoire» depuis le début du produit.
- Dès lors que, à une date d'observation semestrielle, l'Action Veolia Environnement SA enregistre une performance de 0% ou plus par rapport à la date de détermination initiale, l'investisseur bénéficie(2) chaque semestre, du semestre 1 au semestre 15, d'un remboursement anticipé à la hauteur de l'intégralité de la valeur nominale augmentée d'un gain de 3,5% par semestre écoulé(2).

Inconvénients:

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. En effet, si l'Action a baissé de plus de 50% le 30 Juin 2022, l'investisseur subit à la date d'échéance une perte en capital. Celle-ci peut être totale si l'Action a un cours nul le 30 Juin 2022.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 6 mois à 8 ans en fonction de la performance de l'Action Veolia Environnement SA à chaque date de constatation semestrielle à compter du 30 Décembre 2014.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action Veolia Environnement SA en raison du plafonnement du gain (3,5% par semestre).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'Action Veolia Environnement SA. La performance d'une Action avec dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'une Action avec dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Action Veolia Environnement SA et connaître de fortes fluctuations en particulier avant chaque date d'observation semestrielle de l'Action Veolia Environnement SA si son niveau est proche de 100% de son Niveau Initial, et avant la date d'observation finale, s'il est proche de 50% de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité de l'Action Veolia Environnement SA, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de l'Emetteur.

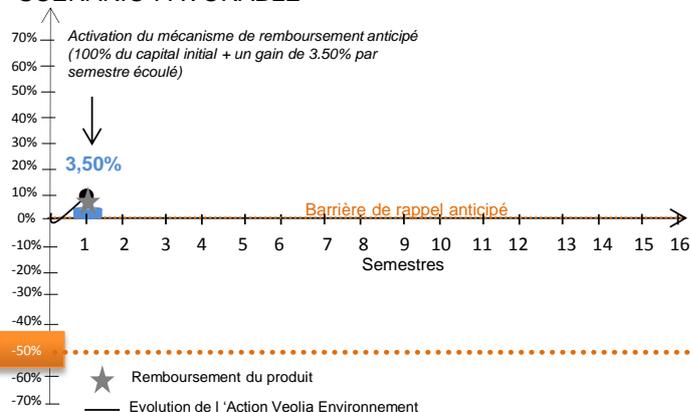
(1) Dividendes non réinvestis.

(2) Hors frais et/ou fiscalité applicable au cadre d'investissement, hors défaut de l'émetteur et de son garant.

(3) Le 30 Juin 2014

5. Scénarii

SCENARIO FAVORABLE



En cours de Vie :
Activation du mécanisme de remboursement anticipé (100% du Capital Initial + coupons)

A la fin du premier semestre, la performance de l'Action Veolia depuis l'origine est supérieure ou égale à la barrière de rappel anticipé. Pour un capital initial de 1000 euros, le produit verse par anticipation un gain de 35 euros et rembourse le capital initial de 1000 euros, soit 1035 euros.

A terme : Garantie du Capital + Coupons

Gain cumulé de 3,50% par semestre

35 €

Remboursement du Capital initial

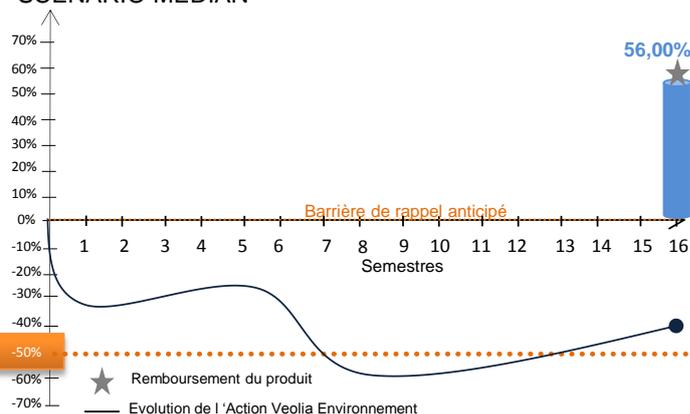
1000 €

Exposition à la baisse du sous-jacent

Somme Totale Versée

1035 €

SCENARIO MEDIAN



En cours de Vie :
Activation du mécanisme de remboursement anticipé (100% du Capital Initial + coupons)

Chaque semestre, la performance de l'Action Veolia Environnement depuis l'origine est inférieure à la barrière de rappel anticipé. A maturité, cette même performance est inférieure à la barrière de rappel anticipé mais supérieure à la barrière de protection. Pour un capital initial de 1000 euros, le produit verse par anticipation un gain de 560 euros et rembourse le capital initial de 1000 euros, soit 1560 euros.

A terme : Garantie du Capital + Coupons

Gain cumulé de 3,50% par semestre

560 €

Remboursement du Capital initial

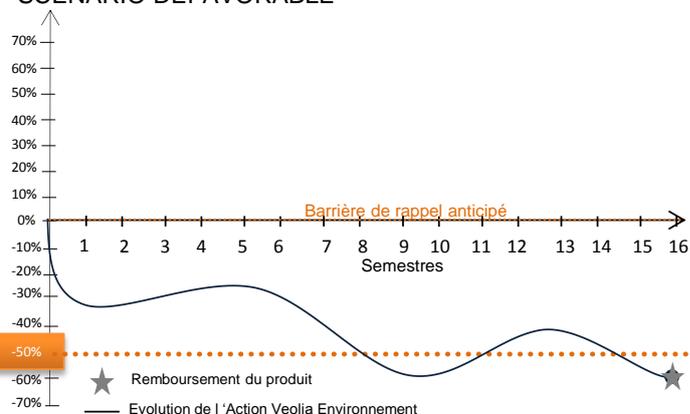
1000 €

Exposition à la baisse du sous-jacent

Somme Totale Versée

1560 €

SCENARIO DEFAVORABLE



En cours de Vie :
Activation du mécanisme de remboursement anticipé (100% du Capital Initial + coupons)

Chaque semestre, la performance de l'Action Veolia Environnement depuis l'origine est inférieure à la barrière de rappel anticipé. A maturité, cette même performance est inférieure à la barrière de protection. Pour un capital initial de 1000 euros, le produit ne verse pas de gain et rembourse le capital initial de 400 euros.

A terme : Garantie du Capital + Coupons

Gain cumulé de 3,50% par semestre

0€

Remboursement du Capital initial

400 €

Exposition à la baisse du sous-jacent

Somme Totale Versée

400 €

6. Facteurs de risques

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES INVESTISSEURS

Les termes et conditions sont indicatifs et peuvent varier en fonction des fluctuations de marché.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux et juridiques.

Pour les produits bénéficiant d'une garantie de Société Générale ou de toute autre entité du groupe Société Générale (ci-dessous le « Garant »), le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre de ces produits est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Risque de marché :

Ce produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Certains produits intègrent un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse ce qui peut entraîner, dans le pire des scénarii, la perte totale ou partielle du montant investi.

Les variations de la valeur de marché de certains produits sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité ces produits avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider ces produits dans des conditions de marché défavorables, ce qui peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Ce risque sera d'autant plus grand que ces produits comportent un effet de levier.

Pour certains produits, il n'existe pas de marché liquide sur lequel ces produits peuvent être facilement négociés, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel ces produits pourront être revendus. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Bien qu'il n'y ait aucune obligation générale à la charge de Société Générale de racheter, de dénouer ou de proposer des prix pour les produits en cours de vie de ces derniers, Société Générale peut s'y engager contractuellement au cas par cas. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix de ces produits (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement de ces produits) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées à ces produits ou sur tout investissement dans ces produits.

Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations établies à partir de sources externes ne sont pas garanties bien que ces informations proviennent de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à ce titre.

La valeur de votre investissement peut varier. Lorsque des simulations de performances passées ou des performances passées sont présentées, les données y afférentes ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Il en va de même de l'évolution des données historiques de marché. Lorsque des performances futures sont présentées, les données relatives à ces performances ne sont que des prévisions et ne constituent pas un indicateur fiable quant aux résultats futurs du produit. En outre, lorsque les performances passées ou les simulations de performances passées sont basées sur des données exprimées dans une monnaie qui n'est pas celle de l'État de résidence de l'investisseur, les gains éventuels peuvent croître ou décroître en fonction des fluctuations de taux de change. Enfin, lorsque des performances passées ou futures ou des simulations de performances passées sont présentées, les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) de certains produits peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans le (ou les) pays dans lequel (ou lesquels) ces produits sont offerts. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'offre de ces produits ne saurait constituer, en aucun cas, une offre ou la sollicitation d'une offre en vue de souscrire ou d'acheter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) dans ce (ou ces) pays. Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. Lorsque l'actif sous-jacent est coté et/ou libellé dans une devise étrangère et / ou, dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant de l'investissement peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise dans laquelle le produit est libellé, sauf si le produit inclut une garantie de change. Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudenciel. Pour tout pays de l'Espace Économique Européen (i) dans lequel le produit n'est pas admis aux négociations sur un marché réglementé et (ii) qui n'est pas expressément mentionné, dans le présent document, comme un pays dans lequel l'offre au public du produit est permise, LE PRODUIT EST OFFERT EN PLACEMENT PRIVE et aucun prospectus n'a été approuvé dans ce pays par le régulateur local. Le produit ne saurait être distribué dans ce pays dans le cadre d'une offre de titres au public, ou de la sollicitation d'une telle offre, conformément à l'article 2.1 (d) de la directive 2003/71, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »), sous réserve toutefois des cas (communément appelés « placement privé ») prévus à l'article 3.2 de la Directive Prospectus.

Titres constituant des obligations en droit français

La qualification du produit en tant que "obligation de droit français" est une qualification de nature juridique et non de nature prudentielle. Les investisseurs potentiels doivent consulter leur conseil et, le cas échéant, leur autorité de tutelle, afin de déterminer si et dans quelle mesure, du point de vue prudentiel, le produit (i) peut être utilisé en garantie d'autres types d'emprunts, (ii) peut être éligible à leur actif réglementé (si applicable), (iii) constituent pour eux un investissement approprié ou si d'autres restrictions s'appliquent à l'achat du produit ou à son nantissement. Les institutions financières doivent consulter leur conseil ou les autorités de réglementation concernées pour déterminer le traitement applicable au produit au regard des ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques et autres règles similaires.

7. Avertissement

Ce " Caractéristiques indicatives " est un document strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Kepler Cheuvreux et ne sauraient être transmises à quiconque sans l'accord préalable écrit de Kepler Cheuvreux.

La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

Ni Kepler Cheuvreux, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document est fourni à chaque destinataire à titre d'information et ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En aucun cas, ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Kepler Cheuvreux de mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Tout engagement présenté dans ce document devra être notamment soumis à une procédure d'approbation de Kepler Cheuvreux conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Kepler Cheuvreux n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Kepler Cheuvreux ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Kepler Cheuvreux. Kepler Cheuvreux ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Kepler Cheuvreux se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Kepler Cheuvreux, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Kepler Cheuvreux ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans le présent document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers

financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Kepler Cheuvreux est agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) en France en qualité de prestataire de services d'investissements.

Kepler Cheuvreux est réglementé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé.